

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-55 Conseil Municipal du quinze décembre deux mil vingt-cinq

Le quinze décembre deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de Conseillers en exercice : 27****Nombre de Conseillers présents physiquement : 22****Nombre de Conseillers votants : 26****Date de la convocation : 09/12/2025****Date de mise en ligne : 16/12/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane		X	Martine LAUGE	
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Florent LALUCAA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X		
FONTENIER	Jessica		X		
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Pascal MORA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2025-55 : Avis Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la loi ALUR et après en avoir délibéré en Conseil communautaire du 19 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Ce renouvellement a fait l'objet de deux ateliers associant les communes concernées, les bailleurs sociaux, Action Logement, les services de l'Etat et du Département. Animés par la CAPBP, ils ont permis de partager le bilan de la mise en œuvre du 1^{er} plan, de dégager des pistes d'actions et d'échanger sur le contenu du nouveau plan avec une présentation aux membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL du 1^{er} octobre 2025). Une enquête a, par ailleurs, été menée préalablement, auprès des lieux d'accueil et d'information des demandeurs, membres du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID), ainsi qu'auprès des usagers de la Maison de l'habitat en recherche d'un logement social.

Les enjeux du PPGDID de l'Agglomération paloise sont de :

- Simplifier les démarches des demandeurs ;
- Améliorer l'information dispensée aux demandeurs ;
- Gérer les demandes de façon partagée à l'échelon intercommunal dans le cadre d'une politique intercommunale et partenariale des attributions.

Mais aussi de :

- Mobiliser des ménages plus aisés et peu présents dans le parc social, afin d'élargir le profil des demandeurs et locataires pouvant améliorer l'équilibre de peuplement au sein du parc HLM et la mixité sociale.

Pour répondre à ces enjeux, les principales mesures du plan sont les suivantes :

- L'actualisation et l'amélioration de l'organisation du SAID ;
- La consolidation et l'harmonisation des informations délivrées aux demandeurs ;
- Le déploiement d'actions en direction des ménages porteurs de mixité sociale ;
- La consolidation du dispositif de gestion partagé ;
- La poursuite des modalités locales d'enregistrement de la demande ;
- La contribution de la mobilité résidentielle aux orientations de peuplement en lien avec la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- La réflexion sur l'examen des situations complexes des demandeurs en lien avec les actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le projet de Plan est transmis pour avis, à la CIL, aux communes de la CAPBP et au préfet des Pyrénées Atlantiques.

Aussi, dans le cadre de sa procédure d'adoption, le Conseil Municipal est invité à :

EMETTRE

Art 1 – Un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed

